



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
23 décembre 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme

et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-huitième session

Genève, 7-11 octobre 2024

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-huitième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 11 octobre 2024

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-huitième session	2
II. Résumé du Président	3
III. Questions d'organisation	15
Annexes	
I. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement	18
II. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-neuvième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.....	20
III. Participation	21



Introduction

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a tenu sa quatre-vingt-huitième session au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 11 octobre 2024. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-huitième session

A. Évaluation des activités de la CNUCED

Conclusions concertées

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

1. *Réaffirme* qu'il est important de recourir à l'évaluation, en tant qu'outil de gestion permettant de renforcer la responsabilisation, l'apprentissage organisationnel et la prise de décisions à partir de données probantes, conformément à la politique d'évaluation de la CNUCED et aux normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et qu'il importe de tenir les États membres informés, par l'intermédiaire du secrétariat, de la suite donnée aux recommandations faites à l'issue de l'évaluation précédente ;

Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

2. *Accueille avec satisfaction* le contenu du document intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/330) et engage le secrétariat à continuer de renforcer sa fonction d'évaluation, suivant les critères établis à l'échelle du système des Nations Unies ;

3. *Prend note* des progrès accomplis par le secrétariat dans l'application de la gestion axée sur les résultats, notamment grâce à son nouveau cadre de résultats ;

4. *Demande* aux acteurs compétents de poursuivre, conformément aux lignes directrices et aux pratiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'action menée pour assurer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficace (y compris l'impact) et la durabilité des interventions de la CNUCED, faciliter la prise en considération des questions transversales intéressant l'Organisation des Nations Unies et donner suite à d'autres recommandations relatives à l'évaluation ;

Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base

5. *Accueille avec satisfaction* le document intitulé « Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base » (TD/B/WP/331) et la réponse du secrétariat (*Management response to the independent evaluation of subprogramme 3: International trade and commodities*) (TD/B/WP(88)/CRP.2) ;

6. *Demande* au secrétariat de donner suite aux recommandations figurant dans l'évaluation indépendante du sous-programme 3 de la CNUCED, en tenant compte de sa réponse et des vues exprimées par les États membres au cours de la quatre-vingt-huitième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme ;

7. *Affirme* que, conformément à la pratique établie, la CNUCED ne procédera pas à une évaluation indépendante des sous-programmes en 2025, année de la session quadriennale de la Conférence, et attend avec intérêt l'évaluation du sous-programme 4 (technologie et logistique) en 2026, qui marquera la reprise du cycle d'évaluation des sous-programmes.

11 octobre 2024

B. Autres décisions du Groupe de travail

1. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le 11 octobre 2024, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme est convenu d'un projet de décision concernant l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, qui serait soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen et adoption à sa soixante-seizième réunion directive (voir annexe I).

2. Évaluation des activités de la CNUCED (Point 4 de l'ordre du jour)

2. Également à sa séance plénière de clôture, le 11 octobre 2024, le Groupe de travail a adopté les conclusions concertées sur le présent point de l'ordre du jour (voir la section A du chapitre I ci-dessus).

3. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2026 (Point 5 de l'ordre du jour)

3. Toujours à sa séance plénière de clôture, le 11 octobre 2024, le Président du Groupe de travail a confirmé que les États membres avaient décidé de ne pas adopter de conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

4. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné qu'en 2023, les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique avaient regagné le terrain perdu pour se porter à près de 50 millions de dollars, soit seulement 3 % de moins que le record atteint en 2021, ce qui s'expliquait en grande partie par l'augmentation notable des apports financiers de pays développés, de l'Union européenne et des secteurs public et privé. Les dépenses de coopération technique, qui avaient atteint un nouveau record de 57,3 millions de dollars, étaient consacrées à hauteur de 42 % aux pays les moins avancés (PMA), groupe prioritaire des activités de coopération technique de la CNUCED. Concernant le fonctionnement de la coopération technique, la CNUCED avait renforcé sa coopération avec le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, avait élaboré un cadre global de résultats visant à axer plus résolument les activités sur les résultats et à consolider la relation de confiance avec les donateurs, et mettait à jour les *Instruments de la coopération technique de la CNUCED* pour qu'ils contribuent davantage aux quatre transformations prévues dans le Pacte de Bridgetown. L'intervenant a encouragé les États membres et les partenaires de développement en mesure de le faire à continuer de soutenir les activités de coopération technique de la CNUCED en fournissant durablement des contributions prévisibles et moins souvent préaffectées.

5. L'intervenant a fait observer que l'évaluation indépendante du sous-programme 3 avait montré que celui-ci jouait un rôle important dans la transformation des politiques à l'appui de la diversification et de la résilience économiques aux niveaux mondial et national, qu'il s'inscrivait pleinement dans les mandats de la CNUCED et qu'il répondait aux objectifs de développement durable. La plupart des parties prenantes, en particulier les PMA, estimaient que les produits issus du sous-programme étaient très pertinents et indispensables. L'efficacité de ce dernier, son rôle dans les systèmes multilatéraux et le recours innovant aux technologies qui le caractérisait avaient également été mis en avant.

6. L'intervenant a fait le point sur le projet de budget-programme pour 2025 et a indiqué que le Comité du programme et de la coordination n'était pas parvenu à un accord sur ses

conclusions et recommandations concernant le chapitre du budget consacré à la CNUCED. Il a fait savoir que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale examinerait ce chapitre du budget plus tard dans l'année et a invité les délégations à réfléchir aux ressources supplémentaires qui seraient nécessaires pour atteindre certains des objectifs prioritaires du Pacte de Bridgetown.

7. Concernant le projet de budget-programme pour 2026, le Secrétaire général adjoint a indiqué que le secrétariat de la CNUCED avait établi un document officiel contenant une synthèse de ses réflexions sur les défis actuels et à venir, une vue d'ensemble des cinq sous-programmes, ainsi que des suggestions de résultats à mettre en avant. Le plan proposé serait adapté dans la mesure du possible en fonction des conclusions de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui aurait lieu à la fin de 2025.

8. À la lumière de la synthèse susmentionnée, le Secrétaire général adjoint a souligné que la lenteur de la croissance et le fait que de nombreux pays pauvres soient laissés pour compte restaient préoccupants. En outre, le fardeau de la dette dans les pays du Sud entraînait une crise du développement et la baisse des investissements étrangers directs, les perspectives commerciales peu encourageantes et les perturbations du transport maritime suscitaient des inquiétudes. Il demeurait nécessaire de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et de soutenir les pays en développement dans leur transition énergétique.

9. Pour conclure, l'intervenant a souligné que la crise de liquidités restait source de difficultés pour la CNUCED et que la situation n'avait pas changé en septembre 2024.

10. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Japon (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; Chine ; Pérou ; Fédération de Russie (au nom de l'Union économique eurasiatique) ; Indonésie ; Timor-Leste ; Brésil ; République arabe syrienne ; Bélarus ; Népal (au nom des PMA) ; États-Unis d'Amérique ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Débat sur la coopération technique

11. De nombreux groupes régionaux et délégations ont pris note de l'augmentation des ressources consacrées aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en 2023 et savaient gré aux donateurs de leurs contributions, qui permettaient de soutenir de nombreux programmes importants de la CNUCED. Ils ont invité les États membres en mesure de le faire à apporter un soutien financier accru, équilibré et prévisible à l'ensemble des régions afin de développer et d'améliorer durablement les activités de coopération technique de la CNUCED. Ils ont également demandé aux donateurs de financer l'intervention d'administrateurs auxiliaires des pays en développement et des PMA pour renforcer le système multilatéral.

12. Concernant les activités de coopération technique, de nombreux groupes régionaux et délégations ont souligné que la CNUCED, en tant qu'institution fondée sur la connaissance, devrait favoriser l'établissement d'un consensus international sur les principes, les stratégies et les mesures visant à améliorer les perspectives de développement des États membres, en particulier celles des pays en développement et des PMA. Ils ont réaffirmé la nécessité de consacrer des ressources extrabudgétaires à la réalisation des objectifs des stratégies régionales et nationales de développement et des projets de coopération technique des pays bénéficiaires, selon une approche axée sur la demande. Une délégation a dit qu'il fallait aider davantage les pays en développement sur les questions liées à l'Organisation mondiale du commerce. Un autre membre de délégation a souligné que l'appui consultatif de la CNUCED à l'élaboration d'une législation sur la concurrence avait largement conforté l'adhésion récente de son pays à l'Organisation mondiale du commerce. Il a également engagé la CNUCED à intensifier ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités

en faveur des pays en développement et des PMA, en permettant aux pays bénéficiaires de prendre en main et de piloter ces activités.

13. S'agissant du fonctionnement de la coopération technique, de nombreux groupes régionaux et délégations ont souligné qu'il fallait lier et renforcer les trois grands domaines d'action de la CNUCED. Ils ont salué la contribution de la CNUCED au renforcement du rôle du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives dans l'initiative « Unis dans l'action » concernant les questions commerciales et liées au commerce. Un autre groupe régional s'est félicité que la CNUCED aborde des questions transversales telles que l'égalité des sexes, œuvre à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, renforce la coopération technique interdivisions et interinstitutions et fasse avancer le cadre de gestion axée sur les résultats, ce qui était important pour améliorer la transparence et attirer davantage de donateurs.

14. Un groupe régional et plusieurs délégations ont dit qu'à l'avenir, la CNUCED pourrait renforcer davantage la pertinence et la visibilité de ses travaux à l'appui des objectifs du Pacte de Bridgetown. En particulier, une assistance technique accrue pourrait être fournie pour réduire le déficit de financement du développement, garantir une transition sans heurts des PMA et allouer les fonds nécessaires pour aider le peuple palestinien. Les intervenants ont ajouté qu'un nouveau modèle économique axé sur la résilience de l'économie et l'utilisation efficace des ressources pouvait être envisagé dans le cadre de la stratégie de coopération technique. Ils ont également encouragé la CNUCED à maximiser l'impact de son action en collaborant davantage avec les organismes des Nations Unies œuvrant dans le domaine du commerce et de l'investissement.

15. Un autre groupe régional a souligné que la CNUCED devait sensibiliser les PMA à l'importance des données et des statistiques et renforcer leurs capacités dans ce domaine, et définir en amont les grandes étapes des projets, les objectifs à atteindre et les rôles des parties prenantes, afin de mieux gérer les attentes et de garantir la bonne exécution des projets. Il a préconisé de consacrer des ressources au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés et de renforcer l'aide aux PMA dans les trois grands domaines d'action de la CNUCED, notamment l'assistance technique et les travaux de recherche et d'analyse. Un autre groupe régional a redit qu'il importait que la CNUCED axe ses travaux sur les produits de base, les mesures non tarifaires et les minéraux critiques. Un autre groupe régional a constaté avec satisfaction que la CNUCED fournissait une assistance technique aux pays en conflit et a suggéré qu'elle mène une étude d'impact sur les retombées de ses interventions dans différents pays, afin d'optimiser son appui au commerce et au développement. Une délégation a demandé où en était le recrutement d'un responsable de la mobilisation des ressources.

16. Une autre délégation a fait remarquer que la CNUCED n'était pas un organisme de coopération technique, contrairement au Programme des Nations Unies pour le développement. Les activités menées au titre de la coopération technique englobaient notamment la recherche et l'analyse, l'application des politiques et l'étude des problèmes structurels touchant le commerce et le financement de la dette. Les pays en développement avaient besoin d'une assistance technique dans le cadre des discussions en cours sur l'élaboration d'une convention fiscale mondiale.

Débat sur le plan-programme pour 2026

17. Une délégation a dit que le Pacte pour l'avenir constituait un nouveau cadre de référence important pour les activités de la CNUCED. Un groupe régional a également fait observer qu'à l'approche de la seizième session de la Conférence, les États membres devaient commencer de réfléchir à l'orientation future des activités de la CNUCED.

18. Un autre groupe régional s'est félicité des progrès accomplis dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et des publications, mais a dit que certains problèmes détectés lors d'évaluations indépendantes subsistaient, comme le confirmaient les documents distribués en prévision de la session. Une action plus ciblée était nécessaire pour renforcer le mécanisme intergouvernemental, affiner la définition des priorités et mieux prendre en compte les questions de genre.

19. Un autre groupe régional a remercié le secrétariat de la CNUCED d'avoir œuvré à l'augmentation des effectifs du Groupe de l'assistance au peuple palestinien.

20. Une délégation a dit que la CNUCED pourrait participer davantage aux débats de l'Organisation mondiale du commerce sur des questions telles que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les mesures de protection de l'environnement, la politique industrielle, la marge d'action des pouvoirs publics et le traitement spécial et différencié, et qu'elle devrait plaider davantage pour la mise en place d'un système efficace de règlement des différends. En outre, dans le domaine de l'économie numérique, la CNUCED devrait collaborer plus avant avec les États membres plutôt qu'avec d'autres organisations internationales.

21. En réponse à ces observations, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait remarquer que celle-ci avait mis en place un groupe de travail officiel avec l'Organisation mondiale du commerce deux ans auparavant et aidait depuis longtemps les États membres à composer avec cette organisation.

22. Un groupe de pays et plusieurs délégations ont demandé à la CNUCED de continuer à analyser les tendances économiques mondiales, notamment en ce qui concernait l'application de mesures coercitives unilatérales, afin de formuler des recommandations en la matière, conformément à la résolution de l'Assemblée générale sur l'élimination de ces mesures. Ils ont également fait observer qu'au paragraphe 2 des conclusions concertées du rapport sur sa quatre-vingt-septième session (TD/B/WP/328), le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme avait prié la Secrétaire générale de la CNUCED de tenir compte des observations qui auraient été formulées et des éléments qui auraient été fournis au cours de cette session et de mettre en évidence les attentes des États membres, pour examen ultérieur par l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires.

23. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a précisé que, conformément au paragraphe 2 de ces conclusions concertées, l'ensemble des observations et des échanges des États membres était porté à l'attention du Bureau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

24. Exerçant leur droit de réponse, un groupe régional et des délégations ont dit que la CNUCED n'était pas habilitée à intervenir dans le domaine des mesures coercitives unilatérales et qu'aucune mention de ces mesures n'était faite au paragraphe 2 des conclusions concertées. Ces délégations ont ajouté que les sanctions, telles que leurs pays respectifs les appliquaient, avaient vocation à résoudre des problèmes comme les menaces à la paix et à la sécurité ou à décourager des comportements inacceptables, et étaient conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies. Une autre délégation a répondu que, aux yeux du droit international, seules les sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU étaient légitimes. Pour certains pays, l'objectif des mesures coercitives unilatérales était plutôt de lutter contre des systèmes économiques portant atteinte au commerce international, à la sécurité alimentaire et aux biens publics.

25. Une délégation a remercié le secrétariat des rapports qu'il avait établis et a dit que des données sur la représentation géographique du personnel de la CNUCED seraient utiles.

B. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (Point 3 de l'ordre du jour)

26. Le Chef de la Section de la coopération technique a donné un aperçu des activités de coopération technique que la CNUCED avait menées en 2023. Il a présenté les sources de financement de la CNUCED et appelé l'attention sur l'augmentation des ressources extrabudgétaires en 2023, notamment la mobilisation accrue de fonds par l'intermédiaire des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », ainsi que sur les dépenses et la répartition des ressources dans le domaine de la coopération technique. La CNUCED avait enregistré un niveau record de dépenses en 2023 et avait notamment consacré 24 millions de dollars à l'aide aux PMA. La structure et le fonctionnement de la coopération

technique avaient été améliorés. La CNUCED avait renforcé son rôle dans la réforme de l'ONU, la gestion axée sur les résultats et la prise en compte des questions de genre dans les activités de coopération technique, et avait mis à jour les données relatives aux demandes de coopération technique. L'intervenant a dit où en était la mise à jour des *Instruments de la coopération technique de la CNUCED*. Il a demandé aux donateurs d'assurer un financement plus durable et prévisible des activités de coopération technique de la CNUCED, laquelle s'engageait pour sa part à poursuivre ces activités de manière souple et innovante et à œuvrer davantage à la réforme de l'ONU.

27. Le représentant d'un groupe régional a dit que la gestion axée sur les résultats et l'adoption d'un cadre global de résultats étaient importantes pour responsabiliser la CNUCED et renforcer l'efficacité des activités qu'elle menait dans ses trois grands domaines d'action. Il s'est également félicité de la collaboration de la CNUCED avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Toutefois, il s'est dit préoccupé par la baisse continue des dépenses en Afrique et a préconisé que la CNUCED consacre davantage de ressources à l'Afrique dans le cadre d'un plan de mobilisation. Il a également demandé que la mise à jour des *Instruments de la coopération technique* ne consiste pas simplement à fusionner des produits existants mais repose sur les données relatives aux dépenses et aux demandes de coopération technique. Une délégation a suggéré que la CNUCED plaide en faveur d'une augmentation des fonds destinés à la coopération technique en recensant les domaines les plus importants pour les pays en développement.

28. En réponse à cette intervention, le Chef de la Section de la coopération technique a apporté des précisions techniques sur des questions telles que la diminution des dépenses en Afrique au cours des années précédentes, les raisons du faible montant des dépenses consacrées à certains produits de coopération technique, ainsi que la distinction entre les secteurs public et privé dans les sources de financement. Il a ajouté que le Système douanier automatisé (SYDONIA) avait été largement adopté en Asie.

29. Le Directeur du Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED a présenté les activités d'assistance technique menées en 2023 par la Division de la mondialisation et des stratégies de développement et a remercié les donateurs de leur soutien financier, notamment au programme du Système de gestion et d'analyse de la dette.

30. Une délégation a remercié la CNUCED des études qu'elle menait sur les moyens d'améliorer la résilience économique du Territoire palestinien occupé. Elle a remercié les donateurs de leur soutien, mais a redemandé que des ressources humaines supplémentaires soient allouées à la Division de la mondialisation et des stratégies de développement pour lui permettre de remplir son mandat. Une autre délégation a réaffirmé que son pays souhaitait que les capacités de la Division soient renforcées, afin qu'elle puisse mener ses travaux d'analyse économique sur le Territoire palestinien occupé.

31. La Directrice de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté une vue d'ensemble des activités de coopération technique menées au titre du sous-programme Investissement et entreprises conformément aux orientations du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, du programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement, du programme de réforme du régime de l'investissement international, du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et de la publication intitulée *Guidance on Core Indicators for Sustainability and SDG Impact Reporting*. À l'heure où le manque d'investissements dans les énergies renouvelables était de plus en plus marqué dans les pays en développement, l'intervenante a présenté plusieurs des produits et des activités d'assistance technique de la Division ayant permis à des États membres d'attirer des investissements en faveur de la transition énergétique. Elle a expliqué comment la Division tirait parti des partenariats et des outils numériques pour étendre la portée de son action et a mis en avant les progrès effectués dans l'application des recommandations issues de l'évaluation indépendante du sous-programme menée en 2023. Elle a également souligné l'évaluation positive de l'Initiative mondiale pour la relance du secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises après la COVID-19, projet transdisciplinaire de grande envergure auquel toutes les commissions régionales et le Département des affaires économiques et sociales avaient participé.

32. Certaines délégations ont salué le travail de la Division dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises. Un membre de délégation s'est félicité en particulier du soutien apporté à son pays dans le cadre du Programme de facilitation des affaires mis en œuvre au titre du sous-programme, notamment en ce qui concernait le renforcement des capacités et la mise en place de portails numériques. Il a demandé un rapport périodique d'évaluation des investissements dans le pays. Une autre délégation a salué les activités en faveur du développement des petites et moyennes entreprises menées dans le cadre du sous-programme et a souligné que les entrepreneurs ruraux avaient besoin d'aide et qu'il fallait davantage tenir compte des questions de genre.

33. La Directrice de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a présenté brièvement les activités de coopération technique concernant la politique commerciale et l'information commerciale, les produits de base et la diversification durable des exportations, les politiques de concurrence et de protection du consommateur au service d'un commerce inclusif et la prise en compte des questions de genre dans le commerce. Il importait que les pays bénéficiaires s'approprient les projets pour en garantir la viabilité à long terme. De nouveaux projets étaient menés dans des domaines émergents tels que les minéraux critiques, l'intelligence artificielle, la prise en considération des questions de genre, l'économie créative et les marchés des produits de base. L'intervenante a souligné l'importance de la collecte de fonds, sachant que 43 demandes de coopération technique adressées à la Division étaient en attente depuis 2022.

34. Une délégation a salué le projet Suape mis en place par la Division dans l'État de Pernambuco (Brésil), qui avait conduit à l'élaboration d'une méthode fondée sur une double approche qualitative et quantitative permettant de recenser les nouveaux secteurs et produits qui venaient compléter les chaînes de production existantes.

35. Plusieurs délégations ont pris acte des contributions de la Division au renforcement des capacités concernant l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, les mesures non tarifaires et la protection du consommateur. Des délégations ont exprimé leur appui aux travaux de la Division sur le genre et le commerce et sur les minéraux critiques.

36. Un groupe régional a rappelé qu'il importait de collecter des fonds pour financer la mise en œuvre d'un plus grand nombre de projets dans ses pays membres.

37. La Directrice de la Division du commerce international et des produits de base a remercié les délégations de leur soutien au projet Suape et a indiqué que la Division était disposée à mener ce type d'activité dans d'autres régions et pays pour favoriser leur transformation industrielle. Elle a également souligné que l'avènement d'un commerce inclusif bénéficiant aux femmes et aux communautés rurales constituait un objectif prioritaire. La Division souhaitait financer des projets favorisant la prise en compte des questions de genre dans le commerce. S'agissant des minéraux critiques, l'intervenante proposerait un projet pilote d'évaluation rapide et a invité les États membres à y participer, compte tenu du rôle majeur de ces minéraux dans l'économie des pays en développement.

38. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté une vue d'ensemble des activités de coopération technique menées en 2023.

39. Une délégation s'est félicitée du rôle substantiel du sous-programme dans l'augmentation du revenu national et a souligné qu'il importait d'en poursuivre l'exécution. Un groupe régional a salué les résultats concrets du programme SYDONIA et mis en avant les initiatives visant à autonomiser les femmes dans le commerce électronique. Il s'est en outre dit favorable à l'organisation de nouvelles éditions du Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et a évoqué la possibilité de renforcer les partenariats avec d'autres organismes internationaux.

40. Des délégations ont fait observer que les activités de la Division allaient dans le sens des stratégies nationales, notamment en matière de développement de l'économie numérique, et ont souligné la nécessité de mobiliser des fonds supplémentaires, en particulier pour soutenir les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur la gouvernance des données. Une délégation a pris acte des évaluations de la préparation au commerce électronique réalisées par la Division et a indiqué que des fonds étaient disponibles pour renforcer ces activités. Des délégations ont souligné que la

transformation numérique jouait un rôle essentiel dans le développement économique et commercial et ont dit qu'il faudrait augmenter les contributions au sous-programme et renforcer les transferts de technologies. Elles ont également affirmé que le programme mis en place au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok était un atout précieux.

41. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'assurer un financement accru pour répondre aux nouvelles demandes, notamment la mise au point de technologies vertes.

42. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a souligné que le sous-programme jouait un rôle moteur dans la transformation durable en rationalisant les processus commerciaux, en favorisant la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales et en renforçant les capacités des acteurs concernés pour adapter le commerce aux enjeux climatiques. Outre une augmentation des recettes, les activités du sous-programme avaient permis d'accélérer la préparation au numérique, de réduire les coûts de transaction et de promouvoir un environnement commercial plus vert.

43. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a rappelé le Pacte de Bridgetown et présenté les principales activités d'assistance technique en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays africains. Ces activités étaient axées sur : a) la transformation pour un avenir plus durable et résilient ; b) la transformation des économies par la diversification. L'assistance technique avait pour effet de favoriser le multilatéralisme, d'aider les PMA à se reclasser, d'accroître les échanges commerciaux et d'élargir l'accès aux marchés, de rendre les petits États insulaires en développement plus résilients, de diversifier davantage l'économie et les exportations, de renforcer les capacités productives et d'améliorer la logistique du commerce, du transit et des transports. L'intervenant a dit que l'indice des capacités productives de la CNUCED avait été utilisé dans 42 documents de recherche, dont certains émanaient du Fonds monétaire international et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il a également présenté les activités, les partenariats et la coopération à venir.

44. Un membre de délégation s'est félicité de l'assistance technique fournie par la CNUCED aux PMA, en particulier le soutien apporté au Cambodge concernant les règles d'origine, le renforcement des capacités productives et l'indice des capacités productives. Selon lui, la CNUCED devrait aider les PMA à sortir de cette catégorie et collaborer à cette fin avec le Conseil économique et social. Un groupe régional a posé une question sur l'utilisation de l'indice des capacités productives dans l'évaluation du développement de l'Angola et des autres PMA.

45. Un autre membre de délégation s'est félicité de l'assistance technique fournie par la CNUCED à la République démocratique du Congo dans le cadre d'une étude diagnostique sur l'intégration commerciale et les politiques de concurrence et de protection du consommateur. Il a communiqué des informations au secrétariat de la CNUCED sur un accord de partenariat entre son pays et la CNUCED concernant la politique de concurrence et la protection du consommateur. Une autre délégation a pris note avec satisfaction de l'assistance technique fournie par la Division et a demandé que les donateurs et les partenaires de développement soutiennent financièrement ces activités, y compris dans le cadre de fonds d'affectation spéciale.

46. Un autre membre de délégation a noté que l'indice des capacités productives avait été élaboré selon une approche globale. Il a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et du libre-échange interafricain avec des pays tels que la Namibie ou la Zambie.

47. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a fourni des renseignements sur les fonds reçus ou non. Il a expliqué que l'indice des capacités productives n'avait pas encore été utilisé pour évaluer le programme de soutien à l'Angola. La CNUCED continuait de coopérer avec le Conseil économique et social pour accompagner les PMA après leur sortie de cette catégorie. L'intervenant a rappelé qu'il importait de recourir aux fonds d'affectation spéciale pour continuer de fournir une assistance technique aux États membres.

48. Un représentant du Service des statistiques de la CNUCED a rendu compte des activités de coopération technique et de renforcement des capacités statistiques menées en 2023 et a présenté les grands objectifs du Service.

49. Les pays continuaient de mieux comprendre les données et de produire de meilleures données grâce aux cours en ligne sur les statistiques relatives au commerce des marchandises et au commerce des services ; 88 % des participants étaient originaires de pays en développement et 46 % étaient des femmes.

50. Lancé en 2024 en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et financé par le Compte de l'ONU pour le développement, le projet intitulé « Système d'information sur les statistiques du commerce des services » aiderait sept pays des Caraïbes à produire des statistiques sur le commerce des services.

51. La CNUCED était coresponsable de l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable. En 2023, le Service des statistiques avait aidé 22 États membres à mesurer les flux financiers illicites dans le cadre d'un projet pilote. Huit pays bénéficiaient actuellement d'un projet financé par le Compte de développement, qui visait à leur permettre de mesurer ces flux. Plus de 40 autres États membres avaient sollicité un appui dans ce domaine, ce qui nécessiterait de nouvelles ressources. En outre, en tant que coresponsable de l'indicateur 17.3.1, la CNUCED avait élaboré un cadre de mesure volontaire ayant permis de recueillir des données préliminaires dans quatre pays pilotes et de confirmer le rôle essentiel de l'assistance informelle dans la mesure de l'indicateur.

52. Enfin, le représentant du Service des statistiques a donné des informations concernant le nouvel ensemble de données sur les coûts des transports et les nouveaux indicateurs sur l'égalité des sexes dans le commerce.

C. Évaluation des activités de la CNUCED

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

53. La Chef du Groupe de l'évaluation indépendante de la CNUCED a présenté un résumé du rapport (TD/B/WP/330) sur les conclusions et les recommandations formulées à l'issue de quatre évaluations indépendantes menées entre juillet 2023 et juin 2024 sur des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement et par des ressources extrabudgétaires.

54. L'intervenante a recensé les problèmes signalés dans chacune des quatre évaluations et dans d'autres évaluations réalisées au cours des années précédentes, notamment la nécessité de mieux tenir compte de questions transversales telles que l'égalité femmes-hommes et l'inclusion des personnes handicapées, d'assurer un suivi des résultats à long terme, de prendre des mesures visant à pérenniser les interventions de la CNUCED et de mieux tirer parti des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies.

55. Enfin, l'intervenante a indiqué que huit évaluations devraient s'achever au cours de l'année à venir. Conformément à la pratique établie, l'évaluation du sous-programme 4 n'était pas prévue dans le plan de travail pour 2024-2025, car les États membres participeraient à la seizième session de la Conférence. Le cycle d'évaluation des sous-programmes reprendrait en 2026.

56. Un groupe régional a posé des questions sur l'évaluation prévue du programme relatif au commerce électronique et à l'économie numérique en 2024-2025. Un autre groupe régional s'est enquis des critères de sélection des projets à évaluer et a demandé comment les retombées à long terme des projets de coopération technique pouvaient être évaluées, compte tenu du manque de données.

57. La Chef du Groupe de l'évaluation indépendante a répondu que les principaux donateurs du programme relatif au commerce électronique et à l'économie numérique avaient demandé que l'évaluation soit terminée avant leur réunion prévue en avril 2025. Si leur budget dépassait un million de dollars, les projets faisaient l'objet d'une évaluation indépendante. En dessous de ce seuil, l'évaluation s'effectuait selon les modalités fixées par

les donateurs. Actuellement, la plupart des évaluations portaient sur la probabilité de l'impact des projets de la CNUCED, car elles intervenaient peu après leur achèvement. Toutefois, il était régulièrement recommandé à la CNUCED de renforcer le suivi des résultats à long terme, afin que l'impact des projets puisse être mesuré lors des évaluations des programmes et des sous-programmes.

2. Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base

58. Un évaluateur indépendant a présenté les résultats de l'évaluation du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base (TD/B/WP/331).

59. L'évaluateur a fait observer que, dans l'ensemble, la Division du commerce international et des produits de base avait mené à bien son programme de travail. Il ressortait clairement de l'évaluation que le sous-programme 3 contribuait à l'obtention des produits et des réalisations visés et influait sur les décideurs et les politiques au niveau national, en promouvant la diversification et la transformation de l'économie pour la rendre plus durable et résiliente. La Division avait obtenu des résultats supérieurs à ce qui était prévu dans les projets de budget-programme et avait réalisé d'importants gains d'efficacité. Toutefois, des axes d'amélioration avaient été mis en évidence, notamment la prise en compte des questions transversales, les activités intergouvernementales et la planification stratégique.

60. L'évaluateur a formulé six recommandations tendant à améliorer les résultats du sous-programme : renforcer l'intégration de la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble des activités et des produits ; élaborer un plan opérationnel stratégique à long terme portant notamment sur la gestion du personnel, la mobilisation des ressources et la formation de partenariats ; définir une stratégie de communication ; revitaliser les réunions intergouvernementales organisées au titre du sous-programme ; établir des priorités afin de garantir une allocation efficace des ressources ; intégrer davantage les questions transversales.

61. La Directrice de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a communiqué la réponse du secrétariat : l'évaluation mettait en évidence les bons résultats du sous-programme dans l'exécution de son mandat et les six recommandations avaient été entièrement ou partiellement acceptées. Elle a fait observer que certaines recommandations nécessitaient une coopération étroite avec plusieurs services centraux de la CNUCED et des orientations de la part des États membres. Elle a présenté les mesures concrètes que la Division prendrait pour appliquer les recommandations et a dit qu'elle ferait le point sur les activités menées en 2025.

62. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction les résultats de l'évaluation et la réponse du secrétariat, ainsi que la nomination de la nouvelle Directrice.

63. Une délégation a salué les travaux intergouvernementaux sur la protection du consommateur menés au titre du sous-programme, mentionnant notamment l'adoption d'une déclaration sur la résolution des litiges transfrontières et les voies de recours pour les consommateurs dans le cadre d'une session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.

64. Certains groupes régionaux ont approuvé la recommandation tendant à revitaliser les activités intergouvernementales, tandis qu'un autre groupe régional a dit qu'il fallait clarifier la manière dont les conclusions des réunions de la CNUCED étaient prises en compte dans d'autres processus intergouvernementaux.

65. La Directrice s'est félicitée de la possibilité de dialoguer davantage avec les États membres de la CNUCED pour optimiser les activités intergouvernementales de la Division.

D. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2026

(Point 5 de l'ordre du jour)

66. Dans ses observations liminaires sur le point 5 de l'ordre du jour, le Directeur du Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED a dit que la séance préparatoire marquait le début de l'élaboration du plan-programme de la CNUCED pour 2026. Un document officiel fixant le cap de la CNUCED pour l'avenir avait été communiqué aux États membres avant la séance, afin de faciliter le dialogue avec les divisions.

67. L'intervenant a fait observer que la séance préparatoire avait été mise en place comme suite aux recommandations d'États membres dans le cadre du mandat révisé du Groupe de travail. L'objectif était d'organiser des réunions en amont de la séance d'examen officielle de janvier 2025 et de permettre des échanges informels avec les divisions sur leurs résultats escomptés avant le début de la rédaction des plans-programmes, afin qu'il soit pleinement tenu compte de l'avis et des observations des États membres dans le document.

68. L'intervenant a présenté le calendrier des étapes suivantes et indiqué que le projet de plan-programme pour 2026 serait communiqué aux États membres avant la quatre-vingt-neuvième session du Groupe de travail, prévue en janvier 2025. La Secrétaire générale de la CNUCED soumettrait ensuite le document approuvé aux entités spécialisées ci-après, sises à New York, pour examen : le Comité du programme et de la coordination, en mai 2025 ; le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en juin 2025 ; la Commission des questions administratives et budgétaires, dans le courant du mois d'octobre 2025.

69. Enfin, l'intervenant a souligné que le plan-programme pour 2026 était fondé sur les engagements et les priorités énoncés dans le Pacte de Bridgetown et tenait compte du fait que la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tiendrait en 2025 et que le programme de travail de la CNUCED pour les quatre années suivantes serait défini à cette occasion. Un mécanisme permettrait de répercuter, dans le budget-programme, les éventuelles modifications apportées au mandat lors de la Conférence.

70. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement le document officiel, affirmant qu'il leur serait utile pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, et ont encouragé le secrétariat à prendre en considération les avis exprimés par les États membres pendant la session et à en tenir compte dans l'élaboration du document final.

71. Un groupe régional a pris note de l'amélioration continue du document officiel, qui présentait clairement les domaines de travail et les résultats escomptés pour 2026 qu'on prévoyait de mettre en avant. Il s'est également félicité de la meilleure prise en compte des enseignements tirés de l'expérience dans la définition de ces résultats, y compris des indicateurs de performance.

72. Des délégations ont souligné l'importance de l'intelligence artificielle, qui avait des incidences sur le commerce dans toutes ses dimensions et que la CNUCED devait prendre en compte dans la planification de ses travaux pour 2026. Elles ont également fait observer qu'étant explicitement mentionnée dans le Pacte pour l'avenir et le Pacte numérique mondial, la CNUCED devait occuper une place centrale dans les travaux relatifs à l'économie numérique.

73. Un membre de délégation a indiqué que la dépendance à l'égard des produits de base restait l'un des problèmes majeurs sur lesquels la CNUCED devait se pencher, au même titre que la dette des pays en développement, le financement du développement, l'accès aux marchés ou encore le protectionnisme environnemental dans le contexte de l'industrialisation. Il a ajouté que la CNUCED pouvait contribuer aux négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce, qui étaient importantes pour les pays en développement.

74. Une autre délégation a souligné l'importance de l'économie créative, mise en avant dans les mandats de la CNUCED et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ainsi que celle de la question des minéraux critiques.

75. Des représentants du secrétariat de la CNUCED ont présenté leurs vues sur les questions et tendances actuelles qui influenceraient les travaux futurs de chaque sous-programme. Ils ont apporté des éléments de contexte et d'information à l'appui des propositions de résultats escomptés pour 2026 soumises à l'examen des États membres.

76. Le secrétariat de la CNUCED a pris note des observations des États membres sur les résultats mis en avant.

E. Séance plénière de clôture

77. À la séance plénière de clôture, des groupes régionaux et plusieurs délégations ont souligné que la fréquence et la durée des sessions du Groupe de travail consacrées à l'évaluation du sous-programme 3 étaient nécessaires pour favoriser un débat approfondi et faire en sorte que le point de vue de tous les membres soit pleinement pris en compte. Les réunions n'étaient ni trop fréquentes, ni trop longues. Un dialogue formel et structuré restait essentiel pour obtenir des résultats et trouver un accord. En outre, le dialogue informel devait compléter les procédures formelles, et non les remplacer ou les éclipser. Les intervenants ont souligné qu'il importait de réaffirmer les engagements en faveur du multilatéralisme et du mandat de la CNUCED, chargée de promouvoir un développement inclusif et durable dans le cadre de ses trois domaines d'action (recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique). Un groupe régional a ajouté que les échanges constructifs et variés entre les membres lors des sessions renforçaient la CNUCED dans son ensemble en permettant de trouver des accords en temps opportun. Une délégation a souligné que le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED était très important et que le système de réunions existant permettait d'améliorer l'examen des questions pertinentes par toutes les parties, en particulier les pays en développement. Elle a ajouté que la fréquence et la durée des réunions avaient leur importance. Une autre membre de délégation a pris note de la recommandation formulée à l'issue de l'évaluation et de la réponse du secrétariat. Elle a souligné qu'il convenait de donner suite à cette recommandation conformément aux mandats, règles et procédures de la CNUCED, tout en tenant compte des points de vue et du consensus des États membres. Une autre délégation a exprimé son soutien aux activités de la CNUCED et s'est félicitée de leurs retombées positives pour les États membres, mais a fait part de son désaccord concernant la recommandation relative à la fréquence des réunions, compte tenu de l'importance stratégique des questions abordées. Il était essentiel de maintenir un espace suffisant pour le dialogue et les échanges constructifs entre les membres. Une autre délégation a estimé que l'évaluation était un outil utile pour renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité. Il fallait multiplier les réunions, et non en réduire le nombre, les axer davantage sur l'examen des publications et favoriser le dialogue informel.

78. Une délégation a dit que les ressources consacrées au sous-programme 3 étaient insuffisantes et qu'il faudrait attribuer les ressources selon les principes de la gestion axée sur les résultats et améliorer les indicateurs des sous-programmes, en mettant l'accent sur la durabilité des activités. Il a également estimé que la recommandation issue de l'évaluation manquait de clarté et a souligné qu'il importait de maintenir toutes les possibilités de réunions et de discussions sur les publications de la CNUCED, conformément à la pratique établie. Un groupe régional a ajouté que l'une des difficultés qui subsistaient concernant les évaluations était la prise en compte des questions de genre et des considérations liées aux droits de l'homme. L'évaluation confirmait l'intérêt du sous-programme 3 et avait donné lieu à des recommandations pertinentes. Il fallait prévoir suffisamment de temps pour les débats, qu'ils se tiennent dans un cadre formel ou informel, mais il convenait également d'évaluer d'un œil critique la fréquence des réunions, car le temps qui leur était alloué n'était souvent qu'en partie utilisé.

79. Concernant la coopération technique, une membre de délégation a salué les progrès accomplis et a de nouveau prié la CNUCED de redoubler d'efforts pour répondre aux nombreuses demandes en attente des États membres. Elle espérait que le responsable de la mobilisation des ressources prendrait ses fonctions sans tarder, afin que ces demandes puissent être dûment traitées. En outre, elle a de nouveau demandé que les *Instruments de la coopération technique de la CNUCED* soient rapidement publiés, comme convenu précédemment par le Groupe de travail. Notant avec satisfaction que le plan-programme pour

2026 avait été élaboré selon une approche participative, elle a dit espérer que la version finale tiendrait compte des suggestions et des priorités formulées par les membres lors de la session. Un autre membre de délégation a souligné que la coopération technique était l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED, comme le rappelait le Pacte de Bridgetown, et a insisté sur l'importance de la coordination entre eux. La CNUCED devrait continuer à tenir compte des besoins propres à chaque région. L'intervenant est convenu que la CNUCED jouait un rôle de premier plan au sein du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives et s'efforçait de coopérer avec d'autres organismes et avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Une autre délégation a dit que toutes les parties présentes à la session du Groupe de travail avaient une bonne compréhension des projets de coopération technique de la CNUCED, ainsi que de ses sources de financement et de leur utilisation.

80. Un groupe régional a encouragé la CNUCED à rechercher de nouvelles sources de financement, notamment pour les activités en faveur des PMA et des petits États insulaires en développement, et a invité les États membres à envisager de parrainer des administrateurs auxiliaires issus des pays ayant le plus besoin d'aide, à savoir les PMA. Une autre membre de délégation a dit qu'en s'efforçant constamment de mener des activités de coopération technique au profit d'États membres, le secrétariat apportait une précieuse contribution à la réalisation des objectifs de développement partagés. Elle a remercié les donateurs et les partenaires de développement des pays développés et des pays en développement pour leur appui continu au développement.

81. Le représentant d'un groupe régional a noté que de nombreuses tendances positives avaient été observées concernant les activités de coopération technique au cours de l'année précédente, en particulier l'augmentation des contributions extrabudgétaires et la mobilisation de différentes sources de financement. Il a toutefois regretté la diminution de la part des dépenses consacrées aux pays africains. Un autre groupe régional a exhorté le secrétariat et les États membres à continuer de prendre en compte la nécessité d'accorder la priorité aux PMA dans les programmes de la CNUCED et de leur fournir une assistance renforcée bien après leur sortie de cette catégorie, jusqu'à ce qu'ils parviennent à la stabilité structurelle et à une autonomie durable. Une délégation a dit que la CNUCED devait continuer d'améliorer l'efficacité des instruments permettant de surveiller l'application des recommandations et de mieux faire appliquer le principe de responsabilité. Il importait également d'analyser régulièrement l'efficacité des projets de financement et les modifications qui y étaient apportées. Un groupe de pays a exhorté la CNUCED et les États membres à fournir des ressources provenant du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour permettre l'exécution du Programme d'assistance au peuple palestinien. Il a également invité la CNUCED à poursuivre ses activités de coopération technique, de recherche et de conseil dans le cadre de ce programme.

82. S'agissant du point 5 de l'ordre du jour, une autre membre de délégation a dit espérer que le processus budgétaire à New York aboutirait à une allocation de crédits répondant pleinement aux besoins de toutes les parties prenantes. Concernant le plan-programme pour 2026, elle a dit que le secrétariat devrait tenir compte des priorités des États membres et se concentrer sur les mécanismes multilatéraux en cours de mise en œuvre, tels que le Pacte numérique mondial et la résolution de l'Assemblée générale sur l'économie créative. Elle s'est félicitée que les négociations et les débats aient été fructueux, car il serait essentiel de préparer la seizième session de la Conférence dans un esprit de coopération et de recherche de consensus. Un autre membre de délégation a dit que son pays examinerait attentivement le document officiel contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2026 après sa diffusion par la CNUCED, et qu'il en discuterait avec toutes les parties concernées. Un groupe régional a fait observer qu'une discussion constructive sur les activités futures était utile en prévision de la seizième session de la Conférence, qui devait se tenir en 2025, et que des informations sur les progrès de l'application du cadre axé sur les résultats et d'autres initiatives en cours seraient les bienvenues.

83. Un groupe de pays et des délégations ont à nouveau demandé que la CNUCED assure le suivi et rende compte des tendances et politiques commerciales actuelles, y compris celles qui concernaient l'application de mesures coercitives unilatérales de nature économique, financière ou commerciale, et de leur impact sur un développement inclusif, durable,

et formule des recommandations appropriées à l'intention des États membres. Ils estimaient que cette question ne devrait pas être ignorée et devrait figurer dans le programme de travail de la CNUCED, et ont regretté le manque de clarté concernant les suites données aux conclusions de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail. Une membre de délégation a ajouté que l'analyse des incidences économiques, financières et commerciales des mesures coercitives unilatérales n'était en rien incompatible avec le mandat de la CNUCED, et que cette question ne devait pas être politisée. Elle a demandé que le Groupe de travail tienne sa quatre-vingt-dixième session dans un cadre formel, conformément à son mandat¹.

84. Un groupe régional s'est félicité de la qualité de l'échange de vues sur les idées exposées dans le document officiel relatif au plan-programme et comptait sur le secrétariat pour tenir compte des avis exprimés par les États membres, sans outrepasser ses mandats et ses domaines d'intervention définis par consensus. Certains membres s'obstinaient dans une interprétation non consensuelle de certains éléments des mandats et des textes adoptés d'un commun accord. Aucune étude sur les mesures coercitives unilatérales n'était mentionnée dans les textes adoptés à l'issue des travaux de la CNUCED, notamment dans les conclusions concertées de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail, tenue en janvier 2024. En outre, c'était la conduite sanctionnée qui entravait l'investissement et le développement, et non les sanctions elles-mêmes, dont le but était de modifier cette conduite. Concernant le mandat de la CNUCED, une délégation a fait remarquer que les sanctions étaient des outils permettant de réagir à une activité malveillante et de contrer des menaces à la paix et à la sécurité, et qu'elles n'avaient rien à voir avec le commerce et le développement. Exerçant leur droit de réponse, une délégation et un groupe de pays ont rappelé que, dans les conclusions concertées de sa quatre-vingt-septième session, le Groupe de travail avait demandé que les attentes des États membres soient mises en évidence et soumises à l'examen de l'Assemblée générale. Ils ont demandé que la CNUCED analyse uniquement les dimensions économiques, financières et commerciales des mesures coercitives unilatérales, et non leurs incidences sur la paix, la sécurité et les droits de l'homme, ajoutant que, dans de nombreuses instances, cette question ne faisait pas l'objet d'un consensus.

85. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a accueilli avec satisfaction les observations constructives des États membres sur les activités de coopération technique de la CNUCED. Il a assuré les États membres qu'une attention particulière serait accordée aux besoins mentionnés. La CNUCED était résolue à fournir son assistance technique de manière souple et innovante. Elle continuerait de renforcer sa fonction d'évaluation, suivant les critères établis à l'échelle du système des Nations Unies, et ferait un point régulier sur les suites données aux recommandations issues des évaluations. Les discussions approfondies sur la séance consacrée à l'élaboration du plan-programme pour 2026 avaient posé les bases de la rédaction du projet de plan-programme, qui suivrait le modèle fourni par New York, respecterait les limites fixées et serait présenté au Groupe de travail pour examen en 2025, conformément à la pratique établie. Les avis exprimés sur les résultats qu'il était proposé de mettre en avant pour chaque sous-programme seraient pris en considération, de même que les observations sur la conformité de la terminologie employée avec le Pacte de Bridgetown.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

86. À sa séance plénière d'ouverture, le 7 octobre 2024, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a élu Agustín Navarro de Vicente-Gella (Espagne) Président et Shah Nazar Khan (Pakistan) Vice-Président-Rapporteur.

¹ Voir également le chapitre III, par. 88.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 2 de l'ordre du jour)

87. Également à sa séance plénière d'ouverture, le 7 octobre 2024, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session, publié sous la cote TD/B/WP/329. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
 - b) Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base.
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2026.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-neuvième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

88. Une membre de délégation a demandé comment, quand et pourquoi il avait été décidé de tenir les débats dans un cadre informel, et quels étaient l'intérêt et les incidences de ce choix. Faisant observer que cette question avait été soulevée à la session précédente du Groupe de travail, elle a prié le secrétariat de la CNUCED de fournir des éclaircissements à ce sujet bien avant la session suivante.

89. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a rappelé que l'ordre du jour et les modalités des réunions avaient été fixés par les États membres. Les débats de la session en cours visaient à examiner le plan-programme et le budget dans un cadre informel, comme convenu par les États membres.

C. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-neuvième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme (Point 6 de l'ordre du jour)

90. À sa séance plénière de clôture, le 11 octobre 2024, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-neuvième session tel qu'il figure dans un document officiel du 8 octobre 2024 (voir annexe II).

D. Questions diverses (Point 7 de l'ordre du jour)

91. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Groupe de travail.

E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement (Point 8 de l'ordre du jour)

92. À sa séance plénière de clôture, le 11 octobre 2024, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a approuvé le rapport de la session et

autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport au Conseil du commerce et du développement, en tenant compte des travaux de ladite séance.

Annexe I

Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Prend note avec satisfaction* des activités de coopération technique menées par le secrétariat de la CNUCED, engage celui-ci à continuer d'accorder une attention particulière aux besoins de chaque région et se félicite de l'augmentation des contributions en 2023 ;
2. *Réaffirme* que la coopération technique constitue l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED, comme le rappelle le Pacte de Bridgetown, et insiste sur l'importance d'une coordination entre ces domaines afin que les activités d'assistance soient cohérentes et se renforcent mutuellement ;
3. *Encourage* la CNUCED à participer davantage aux principaux forums mondiaux sur l'assistance dans le domaine du commerce et lui recommande de tenir dûment compte des conclusions de ses propres travaux de recherche dans ses activités de coopération technique ;
4. *Note avec satisfaction* que la CNUCED s'emploie à appliquer les principes de la gestion axée sur les résultats pour accroître la transparence et l'efficacité de ses activités d'assistance technique, et l'invite à continuer de mettre à jour ses outils de gestion axée sur les résultats et de communiquer régulièrement des informations à ce sujet ;
5. *Encourage* la CNUCED à poursuivre ses activités de coopération technique dans le cadre de ses mandats, en mettant à profit ses connaissances spécialisées, afin d'accompagner les États membres bénéficiaires dans l'exécution de leurs stratégies de développement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
6. *Note avec satisfaction* que la CNUCED s'emploie constamment à renforcer la coopération interinstitutions et interdivisions, afin de relever au mieux les défis mondiaux actuels et futurs, et à favoriser la réalisation du Programme 2030 ;
7. *Convient* que la CNUCED joue un rôle de premier plan au sein du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives et qu'elle s'efforce de renforcer sa coopération avec les organismes partenaires et avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;
8. *Insiste* sur l'importance d'un financement suffisant et prévisible pour une coopération technique efficace et engage les pays en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles à la CNUCED, notamment au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, afin de pérenniser ses activités d'assistance technique axée sur la demande, souligne par ailleurs l'importance de la gestion axée sur les résultats et la pertinence d'un financement non préaffecté et réaffirme la nécessité de continuer d'améliorer l'application des principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité ;
9. *Encourage* la CNUCED à envisager de nouvelles sources de financement, notamment pour ses activités en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ;
10. *Invite* les États membres en mesure de le faire à envisager de parrainer des administrateurs auxiliaires dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires et relève que ce programme contribue à améliorer les compétences d'experts issus des pays qui en ont le plus besoin ;

11. *Prie à nouveau* le secrétariat de la CNUCED de présenter, d'ici à la prochaine session du Groupe de travail, la version rationalisée des *Instruments de la coopération technique de la CNUCED* en cours d'élaboration, et souligne qu'il importe d'actualiser ces instruments, conformément à la demande des États membres.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-neuvième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2026 (partie A du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Participation*

1. Les membres ci-après du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme étaient représentés à la session :

Argentine	Kenya
Azerbaïdjan	Koweït
Bangladesh	Liban
Bélarus	Libye
Bolivie (État plurinational de)	Malaisie
Brésil	Malawi
Cambodge	Maroc
Chine	Mexique
Congo	Mozambique
Croatie	Népal
Cuba	Nigéria
Danemark	Pakistan
Djibouti	Pérou
Émirats arabes unis	Philippines
Espagne	Pologne
État de Palestine	République arabe syrienne
Éthiopie	République démocratique du Congo
Fédération de Russie	Sierra Leone
Gambie	Slovénie
Ghana	Sri Lanka
Grèce	Suisse
Honduras	Thaïlande
Hongrie	Trinité-et-Tobago
Indonésie	Türkiye
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Italie	Zimbabwe
Jamaïque	
Japon	

2. Les États non membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Bahamas
Saint-Siège
Timor-Leste
Vanuatu

3. L'organisation intergouvernementale ci-après était représentée à la session :

Union européenne

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/WP(88)/INF.1.